

AIRE DE JEUX COUVERTE : ACHAT DE MATERIEL/DEMANDE DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT

Monsieur REINSTADLER, Adjoint au Maire, rapporteur, informe l'Assemblée de la nécessité d'équiper l'Aire de jeux couverte avec du matériel permettant, notamment, d'organiser les réunions et assemblées générales d'associations sportives dans les salles créées à cet effet.

C'est pourquoi, il propose au Conseil Municipal d'acquérir, pour une somme de 500 000 Frs, le matériel nécessaire à l'équipement de l'Aire de jeux couverte :

- matériel sportif, avec notamment 1 appareil de chronométrage,
- matériel d'entretien,
- matériel de secours,
- matériel d'intendance et de sonorisation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, décide :

- d'acheter le matériel nécessaire à l'équipement de l'A.J.C., pour une somme de 500 000 Frs,
- rappelle qu'une somme de 250 000 Frs a été inscrite au B.S. 1982 dans ce but,
- décide d'inscrire au budget primitif 1983 la somme complémentaire de 250 000 Frs,
- demande au Département, la subvention la plus élevée possible.